



Recherche sur la réforme des admissions à Sciences Po

L'année 2021 est marquée par l'entrée de Sciences Po sur la plateforme Parcoursup, ainsi que par une réforme des modalités d'admission. Les candidats des différentes voies doivent désormais constituer un dossier évalué sur trois points : les notes obtenues aux épreuves du baccalauréat ; la performance académique et la trajectoire du candidat ; des exercices rédactionnels. Les candidats admissibles passent ensuite une épreuve orale comptant pour un quart de la note finale. Ces transformations importantes, parallèles à la réforme du baccalauréat et à la crise sanitaire, ne sont pas sans effet sur le recrutement. La présente recherche (2021-2024) a pour objectif d'étudier les effets associés à ces réformes.

Axe politiques éducatives

Marco OBERTI

Sociologue, est professeur des universités à Sciences Po et chercheur à l'OSC. Ses travaux les plus récents portent d'une part sur les inégalités urbaines et scolaires abordées sous l'angle de la ségrégation, et d'autre part sur les inégalités d'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur et sur les programmes d'ouverture sociale des grandes écoles.

Alice PAVIE

Doctorante en sociologie au LEST (Aix-Marseille Université), sa thèse porte sur l'externalisation de la prise en charge des élèves dits « méritants » en éducation prioritaire. Elle mobilise les méthodes qualitatives et quantitatives pour analyser la genèse d'un marché lié à « l'égalité des chances » au sein du monde associatif, son rapport à et ses effets sur l'institution scolaire.

Mathieu ROSSIGNOL-BRUNET

Docteur en sociologie suite à une thèse réalisée au CERTOP (Université Toulouse Jean Jaurès), portant sur les aspirations d'orientation et parcours d'études dans les licences d'humanités. Il travaille plus généralement aux choix d'orientation du secondaire vers le supérieur, exploitant notamment les bases issues des plateformes Admission Post Bac et Parcoursup.

Une recherche en plusieurs volets

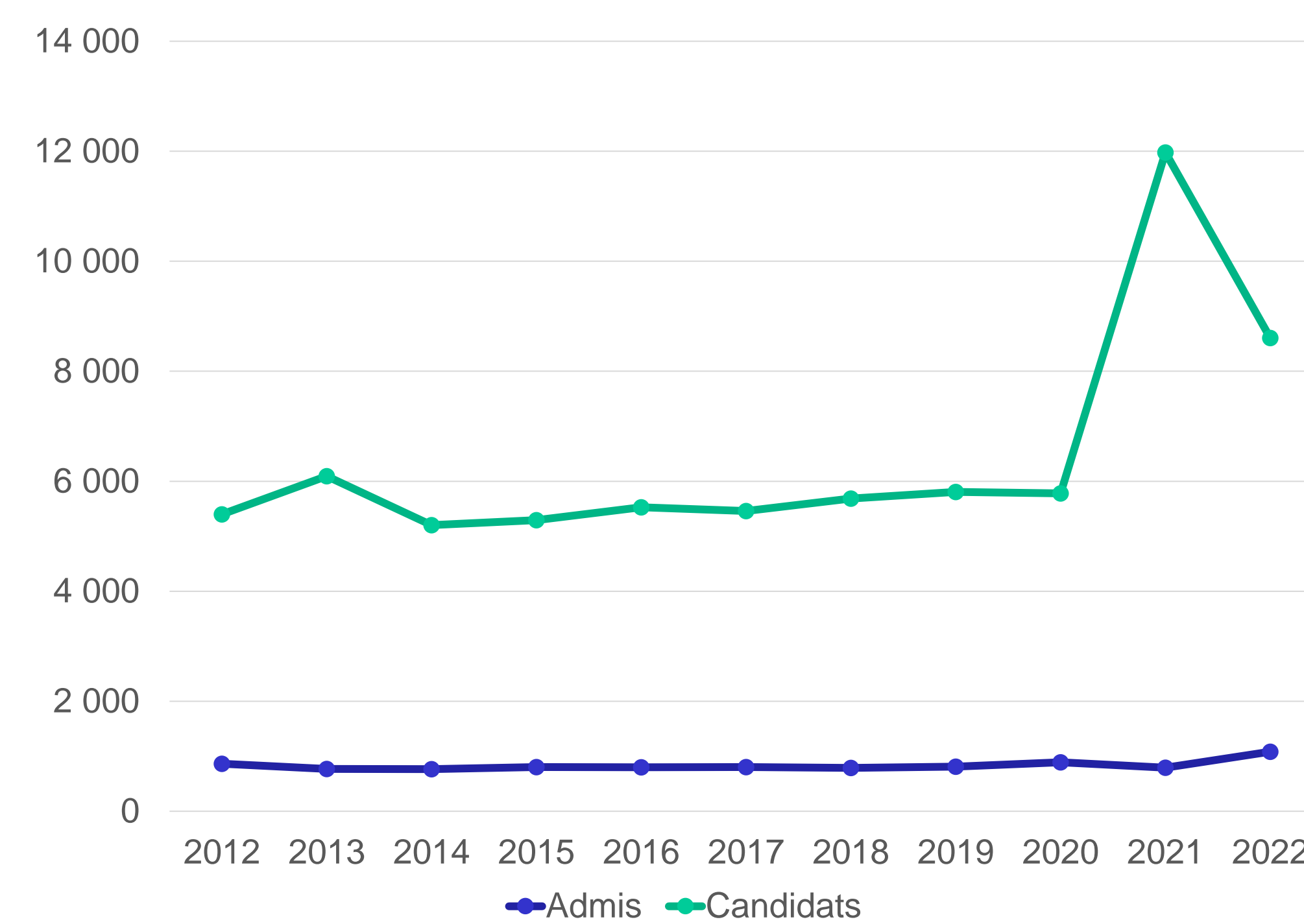
Cette recherche mobilise plusieurs bases de données relatives aux candidats et à leur lycée d'origine : données internes à Sciences Po, données Parcoursup, base APAE (DEPP).

Les résultats présentés ici portent sur la voie générale, mais nous analysons également les changements pour les deux autres voies. Un travail plus approfondi, enrichi d'une enquête qualitative, est mené sur un établissement CEP situé en zone rurale, de nouveaux conventionnement ayant été établis.

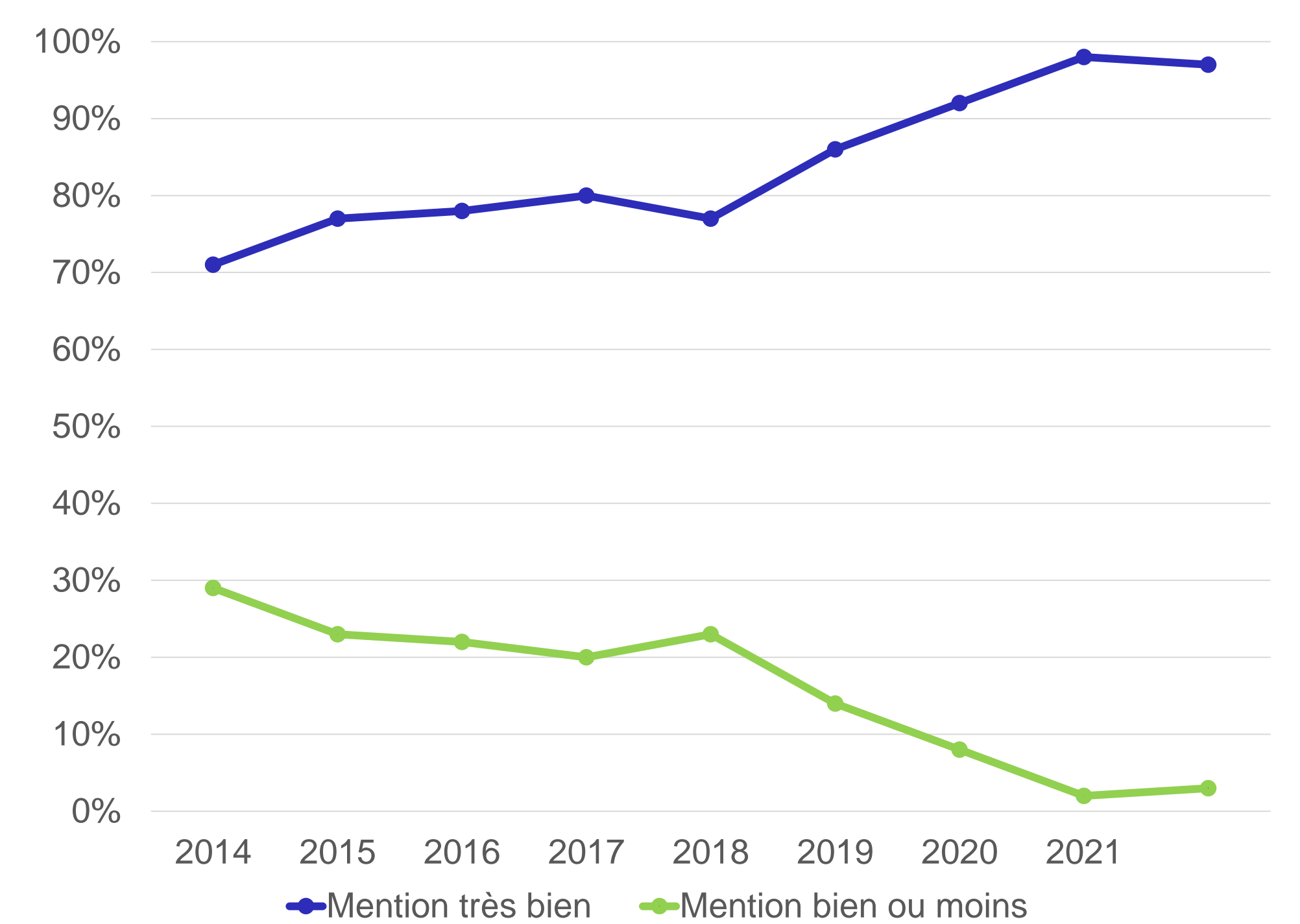
Une enquête post-admission réalisée annuellement depuis 2015 porte sur le rapport au concours (préparation, critères perçus comme les plus importants pour réussir), les aspirations d'orientation et d'études. Une comparaison avec Sciences Po Bordeaux est également en cours.

Attractivité et sélectivité du concours

Suite à l'arrivée sur Parcoursup, un appel d'air au niveau des candidatures dans la voie générale



Une réforme qui participe à un processus de renforcement de la sélectivité scolaire



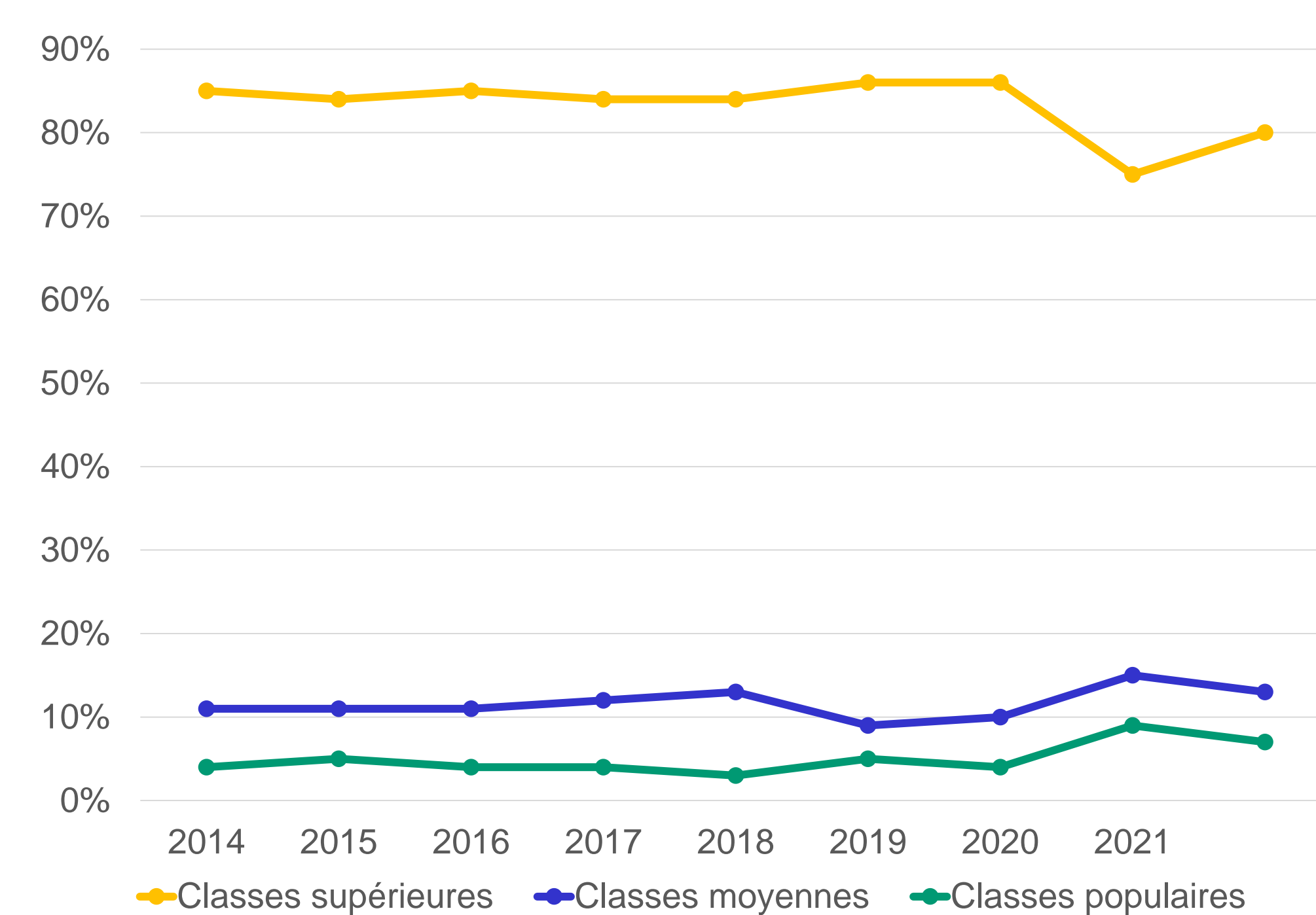
L'entrée de Sciences Po dans Parcoursup s'est traduit par une hausse très importante du nombre de candidats en 2021, conjointement à un nombre d'admis relativement stable : la proportion de candidats non reçus a par conséquent augmenté. En 2022, le nombre de candidats a diminué, atteignant toutefois un niveau supérieur à la période pré-réforme.

La sélection à l'entrée est avant tout scolaire : 3% seulement des admis par la voie générale ne sont pas titulaires d'une mention très bien au baccalauréat en 2022, une proportion similaire à celle observée en 2021. Cette sélectivité scolaire s'est considérablement accrue au fil du temps.

Si l'exploitation de l'enquête post-admission montre que Sciences Po était le premier choix pour la majorité des inscrits (96%), l'arrivée sur la plateforme coïncide également avec une hausse non négligeable du nombre de désistements parmi les admis : en 2022, davantage de candidats ont donc été placés sur liste d'attente. Outre les classes préparatoires, les formations envisagées en cas de non-admission sont de plus en plus des licences sélectives ou des formations universitaires à l'étranger.

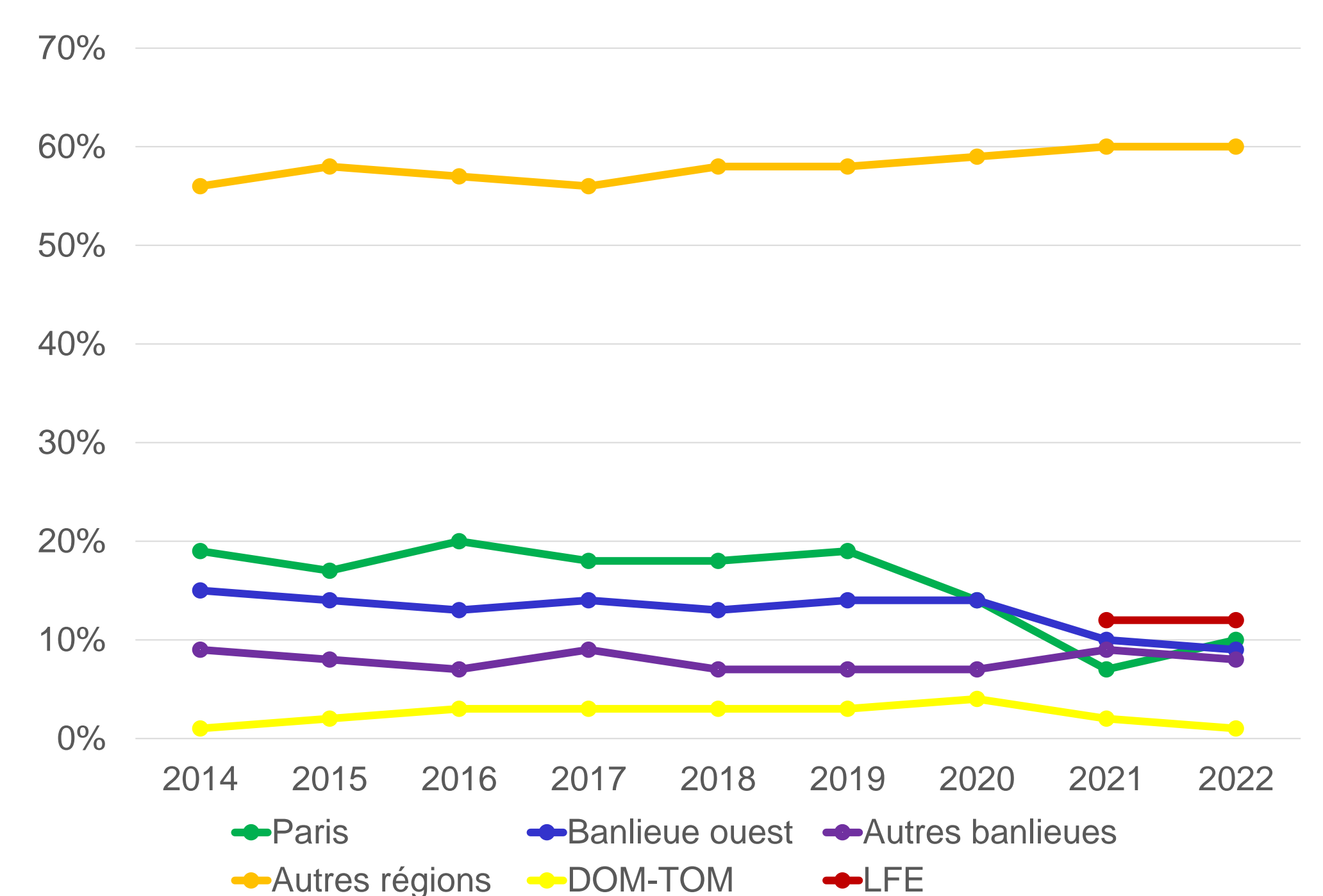
Quelle ouverture sociale et territoriale suite à la réforme ?

Un recrutement moins élitiste ?



Les candidats des classes supérieures sont très nettement majoritaires parmi les admis par la voie générale. Si leur part parmi les admis a diminué l'année consécutive à la réforme, elle a légèrement augmenté en 2022. Pour la voie CEP, la part d'admis des classes populaires se stabilise autour de 30%, celles des classes supérieures de 45%.

Et moins francilien ?



L'entrée de Sciences Po sur Parcoursup a également eu pour conséquence de diversifier l'origine territoriale des admis. On observe une baisse du nombre de lycées ne présentant aucun candidat. Les admis franciliens sont moins nombreux, malgré une réaugmentation de la part des parisiens en 2022. Notons enfin que les lycéens français de l'étranger ont intégré la voie d'admission générale depuis 2021.

On constate par ailleurs un rapport différencié au concours selon l'origine territoriale mais surtout l'origine sociale : les admis des classes populaires, tout comme ceux de la voie CEP, sont plus nombreux à considérer qu'un enseignant a joué un rôle déterminant dans leur préparation, tandis que ceux des classes supérieures mettent d'abord en avant le rôle de leurs parents.

Les modalités de sélection et leurs effets

Les filles obtiennent de meilleures notes que les garçons aux épreuves d'admissibilité. Toutefois, à caractéristiques sociales et scolaires identiques, elles obtiennent à l'oral une note inférieure, pour la voie générale comme CEP. Elles sont notamment pénalisées lorsque le jury est uniquement composé de femmes plutôt que mixte ou composé d'hommes.